

**EB57.R65**    **Nomination du Comité spécial du Conseil exécutif chargé d'examiner, avant la Vingt-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'Organisation pour l'exercice 1975** <sup>1</sup>

Le Conseil exécutif,

Vu les dispositions des paragraphes 11.4 et 12.9 du Règlement financier concernant les comptes définitifs et le rapport du Commissaire aux Comptes; et

Considérant que le Conseil exécutif ne siégera pas entre le 1<sup>er</sup> mai 1976 et la date d'ouverture de la Vingt-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

1. CRÉE un Comité spécial du Conseil exécutif, composé des membres suivants: D<sup>r</sup> L. B. T. Jayasundara, Professeur J. Kostrzewski et D<sup>r</sup> R. Valladares, qui se réunira le lundi 3 mai 1976 pour assurer, au nom du Conseil, l'application des dispositions du paragraphe 12.9 du Règlement financier;
2. PRIE le Comité spécial d'examiner également, au nom du Conseil, les questions suivantes:
  - a) virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits pour 1975 (virements supplémentaires, s'il y a lieu); et
  - b) Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure pouvant donner lieu à l'application de l'article 7 de la Constitution; et
3. DÉCIDE que, si l'un des membres du Comité spécial n'est pas en mesure de siéger, le Président du Conseil pourra nommer un remplaçant choisi parmi les membres du Conseil.